

## REGION DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 90/02 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

portant adoption de la motion relative

aux décisions adoptées par le Comité Interministériel sur la Corse

le 16 Janvier 1990

---

Séance du 26 Janvier 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le vingt six Janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Antoine BIGGI, Dominique BUCCHINI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Joseph-Ferdinand CHIARELLI, Charles COLONNA, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Jean GAFFORY, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François-Marie GERONIMI, Paul GIACOBBI, Charles LEONELLI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGO, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA, Fernand VINCENNELLI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pascal ARRIGHI à M. Antoine BIGGI  
M. Jean-Baptiste BIAGGI à M. Denis CELLI  
M. Jean COLONNA à M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI  
M. Ours Ange Pierre GRIMALDI à M. Jean BAGGIONI  
M. Joseph MARIOTTI à M. Jules-Paul NATALI

#### **ETAIENT ABSENTS :**

M. Paul BUNGELMI  
M. Antoine CANIONI  
M. Marcel FEYDEL

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 Juillet 1982 portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 52,
- VU** la motion déposée par le groupe de la Majorité Régionale,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** par un vote à scrutin public dont les résultats sont les suivants, la motion figurant à l'article 2 :

### **VOTENT POUR : 31**

MM. Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Jean-Baptiste BIAGGI, Antoine BIGGI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph-Ferdinand CHIARELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François-Marie GERONIMI, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Charles LEONELLI, Dominique MARI, Joseph MARIOTTI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PATRIARCHE, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Louis-Ferdinand de

ROCCA SERRA, Xavier VILLANOVA.

**VOTENT CONTRE : 11**

MM. François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Laurent CROCE, Jacques FIESCHI, Toussaint LUCIANI, Jean MOTRONI, Ange PANTALONI, Pascal POZZO DI BORGO, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Marc VALERY.

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 19**

MM. Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Albert FERRACCI, Jules-Laurent FERRANDI, Marcel FEYDEL, Jean GAFFORY, Paul GIACOBBI, Antoine-Louis LUISI, Alain ORSONI, François Dominique PELLONI, Michel STEFANI, Fernand VINCENTELLI.

**ARTICLE 2 :**

**"L'ASSEMBLEE DE CORSE" :**

Ayant pris connaissance des décisions adoptées sans aucune concertation préalable par le Comité Interministériel sur la Corse, le 16 Janvier 1990,

Considère que les plus importantes d'entre elles manifestent la volonté du Gouvernement de réduire ou d'ignorer les compétences que la Région détient du Statut Particulier et des lois de décentralisation, en matière d'aménagement du territoire et de développement économique,

Considère que le renforcement du rôle de l'Etat introduira une confusion dans l'organisation et le fonctionnement des structures publiques chargées des aides au développement économique, alors qu'il eût été nécessaire de renforcer les moyens de la région et de lui permettre de jouer son rôle de coordination en ce domaine essentiel, comme le Statut Particulier lui en donne compétence.

Considère par ailleurs, qu'en désaisissant la Région de l'élaboration du schéma d'aménagement plus d'un an après que le délai légal ait expiré, alors que le projet venait d'être adopté par une majorité de conseillers régionaux, l'Etat a commis un abus de droit.

En conséquence, elle élève une protestation solennelle contre les mesures de recentralisation prises par le Gouvernement.

Elle demande à l'Exécutif Régional de ne pas collaborer avec les

services de l'Etat aux travaux sur le schéma d'aménagement.

Elle charge son Président d'engager toutes démarches afin que la Région puisse rapidement recouvrer la maîtrise des outils de développement qui relèvent de sa compétence.

Elle demande au Gouvernement de revenir à une application stricte du Statut Particulier, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du Comité de Coordination pour le Développement Industriel de la Corse, et plus généralement l'exercice des compétences de la Région.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

Ajaccio, le 26 Janvier 1990

Pour copie certifiée conforme  
à l'original,

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse,

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA